



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 35244	De <b>M. Pierre-Yves Bournazel</b> ( Agir ensemble - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Stratégie d'utilisation de Paris 2024 dans le cadre du réseau diplomatique	<b>Analyse</b> > Stratégie d'utilisation de Paris 2024 dans le cadre du réseau diplomatique.
Question publiée au JO le : <b>22/12/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/05/2021</b> page : <b>3911</b>		

### Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la stratégie d'utilisation de Paris 2024 comme levier d'attractivité et de rayonnement dans le cadre du réseau diplomatique. En effet, en 2024 la France accueillera pour la première fois depuis 100 ans les jeux Olympiques d'été. Au-delà de la symbolique, cet événement sans équivalent constitue une formidable opportunité de promouvoir la destination France et de valoriser ses savoir-faire. À cet effet, Paris 2024 représente un atout majeur de relance et de modernisation de la stratégie touristique de la France. L'organisation de Paris 2024 comporte également une dimension sociale et culturelle très forte. L'ambition d'héritage, notamment auprès de la jeunesse, qui a été au cœur de la candidature, la diffusion des valeurs de l'olympisme et l'écho naturel qu'il peut trouver auprès de la francophonie offrent des perspectives uniques afin de faire rayonner du modèle culturel français. À partir de l'été 2021, à la suite des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, la France disposera ainsi d'une période de trois ans pendant laquelle elle pourra pleinement exploiter Paris 2024 afin de mettre en œuvre une stratégie transversale de promotion internationale de ses atouts. Par ailleurs, de 2021 jusqu'à la fin des Jeux, Paris 2024 a une obligation contractuelle d'organiser des « olympiades culturelles » qui consiste en la création d'un programme culturel. Aussi M. le député souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre sur le rôle décisif que peut jouer Paris 2024 dans la relance et le rayonnement international du pays. Il souhaiterait ainsi savoir dans quelle mesure Paris 2024 pourrait être intégré de manière transversale dans la stratégie du réseau diplomatique français à l'étranger dès l'été 2021.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a été très impliqué dans la candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et a poursuivi, via la mise en œuvre de sa diplomatie sportive, sa stratégie de rayonnement, d'influence et d'attractivité par le sport. C'est donc tout naturellement et dès le lendemain de la victoire de Paris, que l'ambassadeur pour le sport, en lien avec le Comité d'organisation (COJO), s'est attelé à concevoir et développer des actions pour la promotion de la destination France, son attractivité économique, touristique et culturelle, et la valorisation du savoir-faire de notre pays dans l'organisation de grands événements sportifs internationaux. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est, par ailleurs, concerné par un certain nombre de mesures du plan du Gouvernement "Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024" et participe aux travaux du comité de pilotage impulsé par le délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Plusieurs d'entre elles portent spécifiquement sur la promotion de la destination France,



et son attractivité. Des actions liées à la Semaine olympique et paralympique sont également présentes, portées par Paris 2024 et le ministère de l'éducation nationale. À l'étranger, elles sont intégrées de manière transversale à la stratégie du réseau diplomatique français, à l'instar de projets culturels liés à l'Olympiade culturelle avec le soutien du ministère de la culture. Le réseau des 540 établissements de l'enseignement français à l'étranger est également mobilisé. Après son lancement en avant-première à Tokyo en 2020, le déploiement d'un label "Terre de Jeux" pour le réseau diplomatique sera réalisé prochainement, en résonance avec celui développé avec les collectivités territoriales. Il sera orienté sur 3 axes : célébration, héritage et engagement. Il permettra de mobiliser nos compatriotes de l'étranger autour de la célébration de ces Jeux, via un plan d'action construit autour des moments forts de Paris 2024 qui jalonnent le temps qui nous sépare de l'échéance. Paris 2024 mettra à disposition des ambassades labélisées différents contenus (dont un projet d'exposition qui est en cours de réalisation), et des personnalités sportives membres du comité des athlètes de Paris 2024 pourront se déplacer lors d'événements organisés par les ambassades. Au-delà de ces différents projets, qui connaîtront une montée en puissance et différentes séquences, le Gouvernement s'appuiera également, en lien avec nos opérateurs Atout France et Business France, sur la "marque France", dont l'architecture et le déploiement ont été modernisés depuis 2017.